REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ISERE

COMMUNE DE SAINT-MAXIMIN
PLAN LOCAL D'URBANISME

REGLEMENT GRAPHIQUE
PLAN DE ZONAGE
1/2500

Vu pour être annexé à la délibération d'approbation
du projet de PLU du 28 février 2018

Pierre BELLI-RIZ et partenaires
1place Saint-Bruno 3800 Grenoble
Mél : pbr.urbanisme@gmail.com

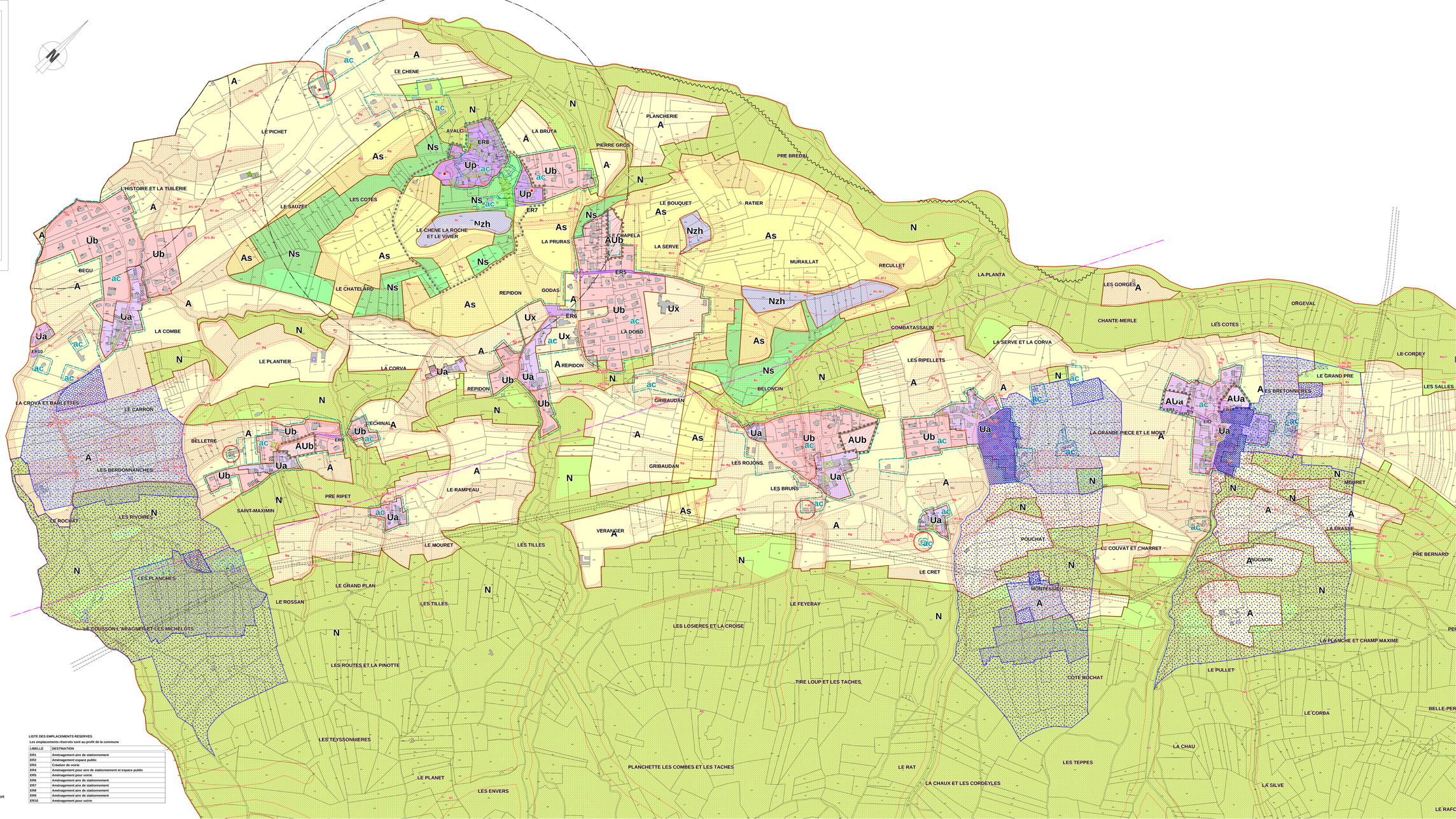

ZONES URBAINES

- **Ua** — Zone agglomérée, habitat ancien de la commune, mixité des fonctions
- **Ub** — Zone d'extension des pôles anciens
- **Up** — Zone urbaine à caratère patrimoniale
- **Ux** — Zone d'équipements publics

ZONES A URBANISER

- **AUa** — Zone comprenant une opération d'aménagement d'ensemble Règles similaires à celles de la zone Ua
- **AUb** — Zone comprenant une opération d'aménagement d'ensemble Règles similaires à celles de la zone Ub

ZONES AGRICOLES

- **A** — Zone d'activité agricole
- **As** — Sous-zone agricole à caractère sensible, ZNIEFF les constructions, aménagements et extensions sont réglementés

ZONES NATURELLES ET FORESTIERES

- **N** — Zone de protection des espaces naturels
- **Ns** — Sous-zone naturelle à caractère sensible , ZNIEFF, les constructions, aménagements et extensions sont réglementés
- **Nzh** — Sous-zone naturelle correspondant aux zones humides

RISQUES NATURELS

Selon connaissance des aléas en février 2018
sous réserve d'éléments de connaissance complémentaires et/ou de travaux validés par les services de l'Etat

- Secteurs inconstructibles
- Secteurs constructibles avec prescriptions

DIVERS

- Périmètres de protection des captages d'eau potable
- Périmètre immédiat
- Périmètre rapproché
- Périmètre éloigné
- Secteur A
- Ligne THT ERDF
- Emplacement réservé et son numéro le numéro renvoie à la liste des emplacements réservés
- Constructions existantes
- Périmètre des Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Périmètre de protection Monument Historique
- ac, ac/c — Périmètres des différents types d'assainissement
- Terrain cultivé à protéger en zone urbaine
- Bâtiments agricoles abritant des animaux
- Bâtiments à caratère patrimonial à protéger
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Limite pour l'application de la loi montagne
- Limite pour la protection acoustique aux abords des infrastructures de transport

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES
Les emplacements réservés sont au profit de la commune

LIBELLE	DESTINATION
ER1	Aménagement aire de stationnement
ER2	Aménagement espace public
ER3	Création de voirie
ER4	Aménagement pour aire de stationnement et espace public
ER5	Aménagement pour voirie
ER6	Aménagement aire de stationnement
ER7	Aménagement aire de stationnement
ER8	Aménagement aire de stationnement
ER9	Aménagement aire de stationnement
ER10	Aménagement pour voirie